

Baccalauréat technologique

Définition de l'épreuve de projet technologique dans la série ST2S applicable à compter de la session 2014 de l'examen

NOR : MENE1313642N

note de service n° 2013-088 du 7-6-2013

MEN - DGESCO A2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours ; aux chefs d'établissement ; aux professeurs

La présente note de service définit l'épreuve de projet technologique dans la série ST2S (sciences et technologies de la santé et du social) du baccalauréat technologique. Elle entre en vigueur à compter de la session 2014 de l'examen.

L'épreuve permet d'évaluer les compétences du pôle « méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social » du programme de sciences et techniques sanitaires et sociales de la série ST2S en classes de première et terminale.

Le projet technologique mobilise les acquis des pôles thématiques des programmes de sciences et techniques sanitaires et sociales en classes de première et terminale et, éventuellement, les acquis de biologie et physiopathologie humaines.

1 - Rappel du règlement d'examen

- Épreuve orale

- Coefficient : 7

- Évaluation en cours d'année et lors d'un oral terminal. L'évaluation en cours d'année est affectée d'un coefficient 4 et l'oral terminal est affecté d'un coefficient 3

- Durée : 15 minutes pour l'oral terminal

2 - Périmètre de l'épreuve

Le projet technologique, mené par un petit groupe d'élèves, consiste :

- soit en une analyse de tout ou partie d'une démarche de projet menée par une structure ayant une mission dans le champ de la santé ou du social ;

- soit en la conception d'un projet sanitaire ou social en lien avec une structure ayant une mission dans le champ de la santé ou du social ; les élèves mènent l'étude nécessaire au diagnostic. Ils inscrivent cette étude dans la conception du projet dans son ensemble.

Les élèves utilisent différentes méthodes et outils d'investigation et de recherche. Des investigations sur le terrain peuvent être menées.

Ils peuvent participer à une étape de la démarche d'un projet conduit par un professionnel du secteur sanitaire et social.

Ils rendent compte du travail effectué dans le cadre d'un rapport.

Les candidats redoublants doivent présenter un travail différent de celui présenté l'année précédente.

3 - Objectifs de l'épreuve

L'objectif du projet technologique est de :

- situer le projet dans une politique sanitaire ou sociale et par rapport aux missions de la structure ;
- analyser tout ou partie de la démarche de projet ou de concevoir tout ou partie d'un projet ;
- présenter le besoin ou le diagnostic, à l'origine du projet.

Le candidat est évalué sur les compétences suivantes :

- produire, rechercher, et analyser des informations ;
- analyser les composantes d'une démarche de projet ;
- soutenir une présentation orale du travail effectué ;
- travailler en équipe, travailler en autonomie.

4 - Structure de l'épreuve

L'épreuve de projet technologique comprend deux parties :

- la conduite du projet technologique, évaluée en cours d'année ;
- la soutenance du projet technologique, évaluée lors d'un oral terminal.

Chacune de ces deux parties est notée sur 20 points. L'évaluation est individuelle.

4.1 Conduite du projet technologique

L'évaluation de la conduite du projet intervient au cours de l'année scolaire, en fonction de l'état d'avancement.

La conduite fait l'objet d'une fiche établie selon le modèle en annexe 1 de la présente note de service.

La note est accompagnée d'appréciations détaillées. Cette fiche a le statut de copie d'examen.

La note est attribuée à chaque candidat par une commission d'évaluation composée du ou des professeurs qui ont suivi le déroulement du projet au cours de l'année. Au moins un professeur enseigne les sciences et techniques sanitaires et sociales.

4.2 Soutenance du projet technologique

La soutenance s'appuie sur le rapport et un support de communication.

Le rapport présente la démarche suivie et l'ensemble des résultats. Il est réalisé collectivement par le groupe d'élèves. Il comporte quinze pages maximum, annexes comprises. Il est remis à l'établissement deux semaines avant la soutenance orale. Ce rapport n'est pas évalué en tant que tel.

Outre le rapport, les candidats appuient leur soutenance sur un support numérique dont la conception et la réalisation sont laissées au choix du groupe.

La soutenance orale comporte deux étapes :

- une présentation collective, pendant laquelle chaque candidat du groupe expose une partie du travail, selon un déroulement librement choisi. Chaque candidat dispose d'une durée de présentation de 5 minutes ;
- un entretien individuel d'une durée de 10 minutes par candidat ; cet entretien porte sur l'ensemble du projet technologique ; le candidat est seul en présence de la commission d'évaluation.

L'évaluation de la soutenance orale fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation établie selon le modèle en annexe 2 de la présente note de service. Cette fiche a le statut de copie d'examen.

L'évaluation est réalisée par une commission d'évaluation composée de deux enseignants de sciences et techniques sanitaires et sociales qui n'ont pas encadré le projet du candidat dont un au moins appartient à un autre établissement.

La constitution du rapport et son exploitation au cours de la soutenance du projet sont obligatoires. En l'absence de rapport, le candidat est interrogé mais l'évaluation tient compte de cette absence.

5 - Notation

L'épreuve donne lieu à une note sur 20 points. Cette note est la moyenne pondérée des notes attribuées aux deux parties ; la conduite de projet est affectée d'un coefficient quatre et la soutenance du projet d'un coefficient trois.

6 - Organisation de l'épreuve

La conduite de projet est organisée par le chef d'établissement.

La soutenance orale est organisée par le chef d'établissement. Les examinateurs pour la soutenance orale sont convoqués par le recteur.

7 - Candidats des établissements privés hors contrat, candidats individuels ou inscrits au Cned

Épreuve orale

Durée : 20 min

Les candidats scolarisés dans les établissements privés hors contrat, les candidats individuels et inscrits au CNED, déposent, à une date fixée par le recteur, un rapport conforme aux dispositions ci-dessus. Ils effectuent une soutenance orale individuelle composée d'une présentation de dix minutes suivie d'un entretien de dix minutes.

Seule la soutenance du projet technologique est évaluée et conduit à une note sur 20 points. Cette note est prise en compte au titre de l'épreuve de projet technologique.

L'évaluation fait l'objet d'une fiche établie selon le modèle en annexe 3 de la présente note de service. La note est accompagnée d'appréciations détaillées. La fiche d'évaluation établie pour chaque candidat a le statut de copie d'examen.

L'évaluation est réalisée par une commission d'évaluation composée de deux enseignants de sciences et techniques sanitaires et sociales.

La constitution du rapport et son exploitation au cours de la soutenance du projet sont obligatoires. En l'absence de rapport, le candidat est interrogé mais l'évaluation tient compte de cette absence.

8 - Session de remplacement

Les candidats déposent leur rapport à une date fixée par le recteur. Ils effectuent une soutenance orale individuelle et sont évalués selon les mêmes modalités que celles de l'épreuve du premier groupe, décrite ci-dessus.

Si le candidat n'a pas pu être évalué lors de la conduite du projet, seule la soutenance du projet technologique est évaluée et conduit à une note sur 20 points. Cette note est prise en compte au titre de l'épreuve de projet technologique.

L'évaluation fait l'objet d'une fiche établie selon le modèle en annexe 3 de la présente note de service. La note est accompagnée d'appréciations détaillées. La fiche d'évaluation établie pour chaque candidat a le statut de copie d'examen.

L'évaluation est réalisée par une commission d'évaluation composée de deux enseignants de sciences et techniques sanitaires et sociales.

La constitution du rapport et son exploitation au cours de la soutenance du projet sont obligatoires. En l'absence de rapport, le candidat est interrogé mais l'évaluation tient compte de cette absence.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Paul Delahaye

Annexe 1

Fiche d'évaluation de la conduite du projet technologique

Épreuve : projet technologique

Session :	
Nom du candidat :	Établissement :
	Ville :
Prénom du candidat :	Académie :
Thème du projet :	

Critères d'évaluation		Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Autonomie /7	Prise d'initiative dans la démarche				
	Choix et mise en œuvre des méthodes et outils.				
Organisation du travail /6	Planification des tâches				
	Participation au travail de groupe				
	Gestion documentaire				
Suivi du travail /7	Explicitation du travail mené				
	Logique de la démarche, ajustements				

		NOTE :	/ 20
Commentaires			
Noms et prénoms des examinateurs		Date et signatures	

Annexe 2

Fiche d'évaluation de la soutenance orale Épreuve terminale projet technologique

Thème du projet :

Critères d'évaluation		Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Présentation /8	Organisation et structuration de la présentation				
	Maîtrise du contenu du support et pertinence de son utilisation				
	Présentation de la démarche et des résultats de la recherche				
	Contenu scientifique de l'exposé : exactitude des informations, validité des résultats				
Entretien /9	Maîtrise des connaissances mobilisées				
	Justification des méthodes et outils				
	Pertinence des réponses du candidat aux questions posées				
	Raisonnement(s) développé(s) à partir des questions posées				
Expression orale /3	Expression claire et rigoureuse				

NOTE : / 20

Commentaires

Noms et prénoms des examinateurs

Date et signatures

Annexe 3

Fiche d'évaluation de la soutenance orale

Épreuve terminale projet technologique

Thème du projet :

Critères d'évaluation		Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Descriptif du travail mené /3	Explicitation du travail mené				
	Logique et rigueur de la démarche engagée				
Présentation /7	Organisation et structuration de la présentation				
	Maîtrise du contenu du support et pertinence de son utilisation				
	Présentation de la démarche et des résultats de la recherche				
	Contenu scientifique de l'exposé : exactitude des informations, validité des résultats				
Entretien /7	Maîtrise des connaissances mobilisées				
	Justification des méthodes et outils				
	Pertinence des réponses du candidat aux questions posées				
	Raisonnement(s) développé(s) à partir des questions posées				
Expression orale /3	Expression claire et rigoureuse				

NOTE : / 20

Commentaires

Noms et prénoms des examinateurs

Date et signatures